

Liste des décisions de Conseils de districts qui seront soumises à l'homologation de la Haute-Cour tahitienne le 14 juin 1895 à 2 heures de l'après-midi, conformément à l'article 3 § 6 de la loi du 28 mars 1866.

Nanai raa o te mau faataa raa a te mau Apoo raa matacinaa te tuu hia i mua i te arò o te Haava raa rahi tahiti ia haamana hia, i te 14 no tiunu 1895 i te hora 2 i te ahiahi, mai te au i te irava 3 § 6 no te ture no te 28 no mafi 1866.

Numéros d'ordre.	Conseils de districts qui ont rendu les décisions.	Dates des décisions.	Noms des parties.	Objet du litige.
1	Tiputa (Te Rauroa).	28 décembre 1894.	Sieur Hurmann a Paehi, contre : Sieur Fareturu a Teao.	Terre Toaroa.
2	Makatea (Tua-mota).	4 janv. 1895.	Dame Tehuga a Hakamoe, contre : Sieur Tapu a Faramu.	Plantation de cocotiers sise sur la terre Faretotea.
3	id.	19 fév. 1895.	Tapu a Faramu, contre : Tumairoa a Ihuai.	Terre Faarua.
4	id.	31 fév. 1895.	Sieur Matua a Tetataroa, contre : Dame Oio a Roomate.	Plantation de pia (arowroot) située sur la terre Tehava.
5	id.	11 fév. 1895.	Mêmes parties.	Plantation de cocotiers située sur la terre Aua.
6	Tunhora.	12 mai 1892.	1° Tekaropa a Hau, 2° Putaa a Han, 3° Tetarara a Hau.	Limites de la terre Tehoa.

### Justice de paix de Taravao

Le Procureur de la République, Chef du service judiciaire, informe le public que l'audience mensuelle de la Justice de paix de Taravao aura lieu le samedi 22 juin prochain, à 8 heures du matin.

### Tiripuna faehau parau no Taravao

Te faaite nei te Anaha ture a te Repupirita, Raatira no aia i te mau ohipa haava raa, i te taata 'toa, e ei te mahana maa 22 no tiunu i mua nei, i te hora 8 i te poipoi, e tairuru ai te tiripuna faehau parau no Taravao.

## PARTIE NON OFFICIELLE

### AVIS ET COMMUNICATIONS

#### GOUVERNEMENT DE TAHITI

Papeete, le 7 juin 1895.

Le Gouverneur des Etablissements français de l'Océanie à Monsieur Certonciny, chef de bureau de 1<sup>re</sup> classe des Directions de l'Intérieur.

MONSIEUR LE CHÉF DE BUREAU,

Au moment où vous remettez l'administration de la Direction de l'Intérieur entre les mains de son titulaire, M. Gallet, je me fais un devoir de vous témoigner mon entière satisfaction pour le zèle intelligent que vous avez montré pendant un intérim de quatre mois.

En vous remerciant, au nom de la Colonie et du Département, pour le concours que vous m'avez prêté, je suis heureux de vous féliciter en même temps pour le tact et la compétence avec lesquels vous avez rempli ces délicates fonctions.

Recevez, etc.

PAPINAUD.

### ADMINISTRATION DE L'INTÉRIEUR

#### Instruction publique.

SESSION D'EXAMEN POUR LE BREVET ÉLÉMENTAIRE.

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 24 janvier 1887, une session d'examen pour l'obtention du brevet élémentaire s'ouvrira à

Papeete, le 17 juin prochain, à huit heures du matin, dans une des salles de l'école publique de filles.

Tout candidat devra se faire inscrire au secrétariat de la Direction de l'Intérieur, dix jours au moins avant l'ouverture de la session, et déposer à l'appui de sa demande :

- 1° Un extrait de son acte de naissance ;
- 2° Un certificat de bonnes vie et mœurs.

#### PROGRAMME DE L'EXAMEN POUR LE BREVET ÉLÉMENTAIRE.

Les épreuves de l'examen sont de deux sortes : les épreuves écrites et les épreuves orales.

Les épreuves écrites ont lieu à huis-clos, sous la surveillance des membres de la commission ; elles comprennent :

1° Une page d'écriture à main posée, comprenant une ligne en gros dans chacun des trois principaux genres (*cursive, bâtarde et ronde*), une ligne de cursive en moyen et quatre lignes de cursive en fin ;

2° Une dictée d'orthographe d'une page environ, dont le texte est pris dans un auteur classique. Ce texte, lu d'abord à haute voix, est ensuite dicté posément, puis relu. Dix minutes sont accordées aux candidats pour relire et corriger leur travail ;

3° Un exercice de composition française ;

4° La solution raisonnée de deux problèmes d'arithmétique comprenant l'application des quatre règles (*nombres entiers et fractions*) et du système métrique.

Il est accordé une heure et demie pour chacune des épreuves de composition française et d'arithmétique, trois quarts d'heure pour la page d'écriture.

Les épreuves orales pour le brevet élémentaire sont au nombre de quatre, savoir :

1° Lecture du français dans un recueil de morceaux choisis en prose et en vers ; chaque aspirant lira un passage de prose et un passage de poésie ; lecture du latin.

Des questions sont adressées aux aspirants sur le sens des mots et la liaison des idées dans les morceaux français qu'ils ont lus ;

2° Analyse d'une phrase au tableau noir ;

3° Questions d'arithmétique et de système métrique ;

4° Questions sur les éléments de l'histoire et de la géographie de la France.

Au cours de ces épreuves, des questions sur les procédés d'enseignement des diverses matières comprises dans le programme obligatoire seront adressées aux candidats. Il sera tenu compte de ces réponses spéciales dans l'appréciation des diverses épreuves.

Dix minutes sont consacrées à chacune de ces épreuves.

Les aspirantes au brevet élémentaire subissent les épreuves déterminées ci-dessus.

De plus, entre les épreuves écrites et les épreuves orales, elles exécutent, sous la surveillance de dames désignées à cet effet, divers travaux à l'aiguille.

Parmi, et au premier rang, sont les ouvrages de couture usuelle.

#### SESSION D'EXAMEN POUR LE CERTIFICAT D'ÉTUDES PRIMAIRES.

L'examen pour la délivrance du certificat d'études primaires aura lieu le vendredi 14 juin prochain, à 8 heures du matin, dans une des salles de l'école publique de filles.

La Commission sera composée des membres suivants :

- Le Chef du 1<sup>er</sup> bureau de la Direction de l'Intérieur, *président* ;
- L'instituteur public f.f. inspecteur primaire ;
- Un instituteur libre ;
- Une institutrice publique ;
- Une institutrice libre.

Les épreuves de l'examen sont de deux sortes : les épreuves écrites et les épreuves orales.

Les épreuves écrites ont lieu à huis-clos, sous la surveillance des membres de la Commission ; elles comprennent :

1° Une dictée simple de quinze lignes au plus ; le point final de chaque phrase est indiqué ; la dictée servira de composition d'écriture ;

2° Deux questions d'arithmétique portant sur les applications du calcul et du système métrique, avec solutions raisonnées ;

3° Une rédaction d'un genre très simple (récit, lettre, etc.).

Les jeunes filles exécuteront, en outre, un travail de couture usuelle